

**PRINTEMPS DE LA RURALITÉ
COMPTE-RENDU DE DÉBAT**

INFORMATIONS GÉNÉRALES

DRAC organisatrice	DRAC ARA
Nom du coordinateur / de la coordinatrice	Floriane Mercier Juliette Boutin
Contacts	07 64 44 06 11

Lieu du débat	La passerelle Saint Just-Saint Rambert
Date	28/03/2024
Nombre de participants	45
Typologie des participants et des publics (habitants, élus, professionnels de la culture, associations,...) ; personnalités à signaler	Professionnels de la culture, association, collectivités, artistes
Autres caractéristiques ou commentaires sur la réunion	Ateliers world café de 2h

ELEMENTS GENERAUX

- Quelles sont les principales thématiques ou problématiques abordées lors de ce débat ?

Comment accompagner de manière plus efficace les porteurs de projets artistiques et culturels sur les territoires (collectivités, artistes, structures culturelles, associations...) : ingénierie, formation, ressources, dispositifs de soutien, aides européennes, réseaux... ?

3 grands sujets ont été travaillés :

L'ATTRIBUTION MOYENS PUBLICS

QUELS BESOINS EN MATIERE D'INFORMATION ET DE FORMATION ?

QUELS DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT ?

- Quels ont été les constats partagés ou les diagnostics exprimés sur la vie culturelle en milieu rural ?

L'ATTRIBUTION DES MOYENS PUBLICS

Appels à projets et contractualisation :

L'appel à projets est pour certains la bonne réponse pour le cadrage et distribution des moyens mais il est nécessaire d'en faire évoluer les critères et le fonctionnement car ils ne répondent pas aux spécificités de territoires des acteurs locaux, ni aux moyens humains financiers humains et techniques nécessaires. Au contraire, une

majorité des acteurs s'accordent sur le constat d'une multiplication des appels à projets, qui n'apportent pas de moyens pérennes et structurels (aucun niveau de collectivité ni l'Etat ne finance le fonctionnement des petites structures).

Sur les appels à projets, le problème de l'inadaptation des critères d'évaluation quantitatifs (fréquentation, nombre de participants...) en milieu rural en matière d'évaluation de l'utilisation des subventions a été soulevé avec un souhait de revoir ces critères quantitatifs et qualitatifs pour une meilleure intégration des spécificités territoriales et une prise en compte des droits culturels. A également été formulée une attente forte en matière de simplification des procédures et du vocabulaire avec notamment une uniformisation des dossiers et des règles de versement (entre les différentes collectivités notamment : versement d'un acompte de 50 ou 20 %, versement sur service fait etc...)

Deux demandes ont aussi été exprimées pour une plus grande transparence sur les critères d'attribution des subventions et d'indexation des aides attribuées sur l'inflation.

La contractualisation sur le modèle de conventions territoriales d'éducation aux arts et à la culture ont été identifiées comme un cadre de travail de coopération entre les acteurs et les différents niveaux de collectivité efficient. La proposition serait donc de les ouvrir aux sujets de création, de diffusion et patrimoniaux incluant les questions d'emploi artistique mais aussi d'emploi administratif (coordination, médiation, administration...) et de les penser sur un temps long de 4 à 5 ans.

Concertation et coopération :

Le besoin de concertation entre différents niveaux de collectivités sur les politiques culturelles locales et sur l'allocation des moyens pour une plus grande équité territoriale a été unanime. Plusieurs propositions à ce sujet : une conférence des financeurs à l'échelle départementale qui associerait la DRAC et la Conseil régional, guichet unique pour les financements, mais aussi un guichet unique pour l'information sur les dispositifs existants, mutualisation d'un poste pour faciliter la mise en réseau.

Le besoin de stabilité des interlocuteurs côté agents publics pour une meilleure connaissance des territoires a également été soulevée (constat d'un turn over qui s'accélère au sein des collectivités) tout comme celui d'une attente de clarification de la stratégie de l'Etat avec le constat d'un manque de lisibilité de ses dispositifs.

En matière de coopération des besoins de moyens financiers pour établir des diagnostics en amont des projets et pour faire fonctionner de nouveaux cadres coopératifs ont été soulignés : la coopération a toujours un coût notamment en temps humain.

Sources de financement et mutualisation :

A été pointée la nécessité de mobiliser les moyens publics de tous les secteurs : école, santé, social autour des projets artistiques.

Des enjeux de mutualisation et d'économies d'échelle ont été identifiés avec notamment le format plébiscité de résidences artistiques et d'action culturelles longues permettant de penser une mutualisation des moyens techniques et

logistiques (parc de matériel mutualisé et itinérant, les hébergements chez l'habitant, co-voiturage, transport à la demande).

La ville centre qui peut supporter des charges de fonctionnement a été identifiée comme un point d'appui dans un espace intercommunal pensé comme un lieu de coopération et de concertation dans le montage des projets culturels.

Le constat d'une sous-consommation des fonds européens a été fait en raison de deux freins clairement identifiés : la complexité du montage des dossiers et l'avance de trésorerie trop fragilisante pour les petites et moyennes structures.

QUELS BESOINS EN MATIERE D'INFORMATION ET DE FORMATION

Se faire connaître et se connaître :

Le constat unanime a été posé sur le manque de visibilité et de valorisation de l'existant en matière d'action culturelle et de vie artistique des territoires ruraux avec une invisibilité médiatique des sujets d'action culturelle. Le besoin de valoriser ces actions pour les faire connaître et les rendre légitimes a été ainsi exprimé.

Des temps de rencontres pour créer du lien en présentiel entre les acteurs ont été proposées entre département et EPCI avec, de ce fait, la réaffirmation de l'importance de l'échelon départemental dans la mise en synergie des acteurs locaux et la favorisation de l'interconnaissance.

La nécessité de construire et de faire vivre un observatoire commun sur les projets mais aussi sur les ressources artistiques, culturelles et associatives a été largement partagée : cartographie des initiatives, des lieux notamment des lieux ressources que constituent les lieux labellisés, des dispositifs mais aussi des acteurs sociaux, de la santé et éducatifs...qui fait quoi où et comment.

Au-delà de l'idée d'un guichet unique sur les financements il a été remonté le besoin d'un point d'entrée unique pour avoir accès à une information complète : possibilités de financements croisés, connaissances des dispositifs DRAC, ANCT, Départements, Région, CAF...

Une formation indispensable mais fragilisée

Le constat a été unanime quant à la baisse drastique des moyens dédiés à la formation des artistes (Plan de formation AFDAS), à l'impact de la réforme de la formation des enseignants (uniquement en dehors du temps scolaire) sur l'éducation artistique et à la faible intégration des enjeux de médiation dans les formations initiales des artistes. La construction de formations croisées, élus, équipes artistiques, agents qui permettraient :

- de créer de l'interconnaissance
- de s'appropriier les enjeux des politiques culturelles en matière de lien social, d'attractivité du territoire et de dynamisme du territoire (Tourisme)
- de se former à la prise en compte des droits culturels

a été souhaitée dans le cadre notamment de deux propositions concrètes :

- la prise en compte dans le Fond National pour l'emploi (FNE) des sujets de développement culturel en ruralité

- la déclinaison des PREAC : source d'inspiration sur la forme (mixité des publics et cadre coopératif entre différents niveaux d'acteurs) ouvert plus globalement aux sujets des politiques culturelles sans se limiter à l'EAC.

DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT : conserver, modifier, inventer ?

Comment mieux faire qualitativement et moins faire quantitativement avec autant ? est la question centrale qui a été formulée sur cette thématique.

Appel à projets et contractualisation

Comme sur le sujet de l'allocation des moyens publics, l'appel à projets et la contractualisation ont été évoqués dans les mêmes termes que ceux précédemment évoqués. L'adaptation des appels à projets à l'échelle des structures porteuses de projets est ainsi revenue tout comme la nécessité de développer des critères spécifiques et plus qualitatifs. Le souhait de modifier la logique des labels en fonction des territoires a également été formulée sous l'angle d'une évolution du cadre des CPO, afin que cette logique prenne en compte les spécificités territoriales et les besoins identifiés par l'ensemble des acteurs (culturels, éducatifs, sociaux...)

Relations aux financeurs et entre financeurs :

Est revenue ici l'idée de créer un centre de ressources pour centraliser l'information sur les financements potentiels de l'Etat et des collectivités pour les acteurs culturels et proposition a été faite de rendre la compétence culturelle obligatoire à tous les niveaux, tout en réaffirmant la nécessité qu'elle demeure partagée.

La formation aux enjeux culturels et aux dispositifs pour les nouveaux élus à la culture dans une logique de formation croisée avec les techniciens et les acteurs culturels à des échelles intercommunales et départementales est également remontée à cet endroit tout comme le besoin d'assurer la continuité des projets culturels de territoires sans subir les calendriers politiques.

Renforcer et développer les cadres favorisant la présence artistique sur les territoires ruraux :

Mieux relier urbain et rural ; que les villes centre soutiennent les initiatives des territoires ruraux a été un sujet important qui s'est traduit de différentes manières :

- Faire intervenir les étudiants des grandes écoles en milieu rural
- S'appuyer sur de nouveaux métiers comme ceux liés à l'urbanisme culturel déclinables en milieu rural
- Faire comme pour l'offre médicale : créer les conditions d'installation des compagnies en milieu rural avec la mise à disposition de lieux de travail et des conventionnements, la multiplier pour favoriser des résidences de création.

- Quelles sont les propositions qui ressortent des échanges ?

L'ATTRIBUTION DES MOYENS PUBLICS

Appels à projets et contractualisation :

- Souhait de revoir ces critères quantitatifs et qualitatifs pour une meilleure intégration des spécificités territoriales et une prise en compte des droits culturels.
- A également été formulée une attente forte en matière de simplification des procédures et du vocabulaire avec notamment une uniformisation des dossiers et des règles de versement (entre les différentes collectivités notamment : versement d'un acompte de 50 ou 20 %, versement sur service fait etc...)
- Une plus grande transparence sur les critères d'attribution des subventions et d'indexation des aides attribuées sur l'inflation.
- Ouvrir les conventions territoriales d'éducation aux arts et à la culture aux sujets de création, de diffusion et patrimoniaux incluant les questions d'emploi artistique mais aussi d'emploi administratif (coordination, médiation, administration...) et de les penser sur un temps long de 4 à 5 ans.

Concertation et coopération :

- Créer une conférence des financeurs à l'échelle départementale qui associerait la DRAC et la Conseil régional, guichet unique pour les financements, mais aussi un guichet unique pour l'information sur les dispositifs existants, mutualisation d'un poste pour faciliter la mise en réseau.
- Besoins de moyens financiers pour établir des diagnostics en amont des projets et pour faire fonctionner de nouveaux cadres coopératifs ont été soulignés : la coopération a toujours un coût notamment en temps humain.

Sources de financement et mutualisation :

- Nécessité de mobiliser les moyens publics de tous les secteurs : école, santé, social autour des projets artistiques.
- Format plébiscité de résidences artistiques et d'action culturelles longues permettant de penser une mutualisation des moyens techniques et logistiques (parc de matériel mutualisé et itinérant, les hébergements chez l'habitant, co-voiturage, transport à la demande).
- Le constat d'une sous-consommation des fonds européens a été fait en raison de deux freins clairement identifiés : la complexité du montage des dossiers et l'avance de trésorerie trop fragilisante pour les petites et moyennes structures.

QUELS BESOINS EN MATIERE D'INFORMATION ET DE FORMATION

Se faire connaître et se connaître :

- Besoin de valoriser ces actions pour les faire connaître et les rendre légitimes a été ainsi exprimé.
- Des temps de rencontres pour créer du lien en présentiel entre les acteurs ont été proposées entre département et EPCI avec, de ce fait, la réaffirmation de

l'importance de l'échelon départemental dans la mise en synergie des acteurs locaux et la favorisation de l'interconnaissance.

- La nécessité de construire et de faire vivre un observatoire commun sur les projets mais aussi sur les ressources artistiques, culturelles et associatives
- Au-delà de l'idée d'un guichet unique sur les financements il a été remonté le besoin d'un point d'entrée unique pour avoir accès à une information complète : possibilités de financements croisés, connaissances des dispositifs DRAC, ANCT, Départements, Région, CAF...

Une formation indispensable mais fragilisée

- La prise en compte dans le Fond National pour l'emploi (FNE) des sujets de développement culturel en ruralité
- La déclinaison des PREAC : source d'inspiration sur la forme (mixité des publics et cadre coopératif entre différents niveaux d'acteurs) ouvert plus globalement aux sujets des politiques culturelles sans se limiter à l'EAC.

DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT : conserver, modifier, inventer ?

Appel à projets et contractualisation

- L'adaptation des appels à projets à l'échelle des structures porteuses de projets est ainsi revenue tout comme la nécessité de développer des critères spécifiques et plus qualitatifs.
- Evolution du cadre des CPO des labels, afin que cette logique prenne en compte les spécificités territoriales et les besoins identifiés par l'ensemble des acteurs (culturels, éducatifs, sociaux...)

Relations aux financeurs et entre financeurs :

- Créer un centre de ressources pour centraliser l'information sur les financements potentiels de l'Etat et des collectivités pour les acteurs culturels
- Rendre la compétence culturelle obligatoire à tous les niveaux, tout en réaffirmant la nécessité qu'elle demeure partagée.
- S'appuyer sur de nouveaux métiers comme ceux liés à l'urbanisme culturel déclinables en milieu rural
- Créer les conditions d'installation des compagnies en milieu rural avec la mise à disposition de lieux de travail et des conventionnements, la multiplier pour favoriser des résidences de création.

* * *